

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{er} AVRIL 2021

DEL-2021-52

L'An deux mille vingt et un, le premier avril, à 9 heures 00, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/3/2021, s'est réuni 'Salle 300 ' de l'Espace rencontre d'Annecy-le-Vieux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM AEBISCHER, AMOUDRY, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GYSELINCK, HACQUIN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avait donné pouvoir :

M. JACQUES.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. BAUD-GRASSET, GILLET, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. GAL, LOUVEAU, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26

Présents : 17

Représenté par mandat : 1

Objet : COMMUNE DE MEGEVE - RUE CHARLES FEIGE - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ME 20015 AVEC L'ENTREPRISE SERPOLLET

Exposé du Président,

Par marché n° ME 20015 en date du 28 février 2020, le SYANE a confié à l'entreprise SERPOLLET, la réalisation de travaux de construction d'un réseau d'éclairage public, dans le cadre de l'aménagement de la rue Charles Feige, sous la maîtrise d'œuvre du SYANE.

Lors de la conception du projet, la commune souhaitait souligner le caractère patrimonial de l'éclairage public en conservant les candélabres de style en fonte ainsi que leurs crosses doubles ouvragées.

Dans le cadre des travaux, lors de la dépose des candélabres pour rénovation (sablage et peinture), les éléments en fonte ont cassé et certains ensembles étaient non récupérables. Dans ce contexte, le SYANE et la commune de MEGEVE ont décidé de remplacer tous les candélabres de style à crosses par des modèles avec lanternes en top.

D'autre part, pour éviter la multiplication des armoires de comptage, la commune souhaite regrouper tous les besoins au sein d'une seule armoire équipée pour un comptage type C4 (tarif jaune).

Le montant initial du marché s'élève à 87.007,00 € H.T.

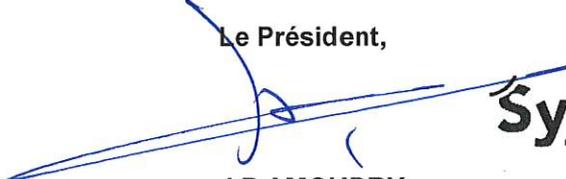
Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 12.948,10 € H.T., soit une incidence de 14,88 % sur le montant du marché initial.

La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 1^{er} avril 2021.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P. AMOUDRY.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE